



CAQES POINT D'ÉTAPE

— Le « nouveau CAQES » (LFSS 2020)

1. Les CAQES 2022

Evolution du cadre législatif du CAQES :

- Contractualisation uniquement avec des ES ciblés au regard de leurs résultats sur des indicateurs prédéfinis (pré ciblage national ensuite affiné en région)
- Création d'indicateurs nationaux et possibilité laissée aux régions de créer des indicateurs régionaux (sans dépasser 15 indicateurs au total)
- Répartition des indicateurs dans 3 volets :

- ❖ Bon usage des médicaments, des produits et des prestations
- ❖ Amélioration de l'organisation des soins portant notamment sur les transports
- ❖ Promotion de la pertinence des actes, des prestations et des prescriptions en santé

2. Le CAQES en région

79 contrats signés le 1^{er} juin 2022 pour une durée de 2 ans et demi jusqu'au 31 décembre 2024.

La répartition par indicateur est la suivante :

Indicateurs nationaux		Indicateurs régionaux	
<i>EZETIMIBE</i>	3	<i>Conciliation médicamenteuse</i>	31
<i>PERFADOM</i>	41	<i>Biosimilaires</i>	6
<i>Pansements</i>	18	<i>Voie SC</i>	13
<i>IPP</i>	10	<i>Prescriptions conformes PHEV</i>	26
<i>EPA</i>	37		
<i>IC</i>	2		
<i>Transport</i>	19		

Campagne CAQES 2022

1. Evaluation régionale - Chronologie

- Deux webinaires d'information les 8 et 13 juin 2023.
- Période d'autoévaluation (ES) du 12 juin au 13 juillet 2023.
- Période d'évaluation (évaluateurs OMÉDIT-AM) du 17 juillet au 31 août 2023.

L'évaluation a été réalisée sur la **plateforme e-CARS**

2. Résultats nationaux - Transmission par le ministère

La réception tardive des indicateurs nationaux « pertinence » début décembre 2023 a retardé la transmission des résultats aux ES.

Le paramétrage des rapports d'évaluation sur e-CARS est en cours pour lancer prochainement la période contradictoire.

Notification et versement des crédits d'intéressement courant du premier trimestre 2024.

Evaluation régionale: point d'étape

1. Evalueurs de l'OMÉDIT

% d'établissements qui atteignent l'objectif fixé dans le contrat :

- ❖ Conciliation médicamenteuse : 22%
- ❖ Biosimilaires : 100%
- ❖ Voie SC : 42%

2. Evalueurs de l'AM - REG_4 Conformité des prescriptions (RPPS, FINESS, DCI et ordonnances informatisées)

Résultats disparates sur les 4 items aboutissant à l'attribution d'aucun point. Suite à des échanges en Cellule d'appui, modification des règles d'attribution du point :

- décorrélation des 4 items permettant une attribution de 0,25 point par item atteint
- Abaissement des taux-cibles pour les années 2023 et 2024

% d'établissements qui atteignent la cible par sous-item :

- ❖ RPPS : 77%
- ❖ FINESS : 77%
- ❖ DCI : 0%
- ❖ Ordonnances informatisées : 23%

Contractualisation 2024

Engagement auprès des fédérations hospitalières de cibler annuellement les établissements sur les données de ciblage les plus récentes (données 2022 ou 2021)

1. Révision des CAQES en cours par voie d'avenant

40/79 des CAQES signés sont concernés par une révision de leur CAQES :

- Pour proposer un ou plusieurs nouveaux indicateurs au CAQES 2022
- Pour abaisser les taux-cibles du 4^{ème} indicateur régional
- Les deux

Les avenants s'inscrivent dans le calendrier du contrat initial : **ils prennent effet au 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.**

2. Proposition d'un contrat à des nouveaux établissements

8 établissements n'étant pas signataires d'un CAQES 2022 ont reçu une proposition de contrat. **Ces nouveaux contrats seront exécutés du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.**

3. Répartition par indicateur

Indicateurs nationaux		Indicateurs régionaux	
<i>IPP</i>	2	<i>Biosimilaires</i>	8
<i>PERFADOM</i>	17	<i>Voie SC</i>	5
<i>Pansements</i>	4		
<i>Transport</i>	15		
<i>IC</i>	17		

Contractualisation 2024 : informations générales

A noter pour les nouveaux contrats :

Suppression de quatre indicateurs :

- Deux indicateurs nationaux : EPA et Ezetimibe
- Deux indicateurs régionaux : Conciliation médicamenteuse et conformité des prescriptions

Ces indicateurs ne sont pas supprimés des contrats signés en 2022 (suppression pour l'avenir)

Proposition de nouvelles molécules : Biosimilaires Infliximab et Voie sous-cutanée Rituximab SC

Le processus de contractualisation a démarré le 05 octobre par une information aux établissements ciblés et suit son cours. Objectif de signature de l'ensemble des contrats et avenants au 31/12 au plus tard pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.